



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

« Un futur pour la culture »
Rapport du Groupe de réflexion
Juillet 2020

La Covid 19 a provoqué d'immenses dégâts dans la culture en Fédération Wallonie Bruxelles. Depuis le début du confinement, la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie Bruxelles et son cabinet ont géré l'urgence, travaillé au maintien des subventions, à la mobilisation de fonds d'urgence, à l'élaboration de plans de déconfinement, qui doivent être négociés au niveau du Conseil national de sécurité. Dans un second temps, un groupe de réflexion a été mis sur pied, afin de proposer des pistes concrètes en vue du redéploiement de la culture en Fédération Wallonie Bruxelles. Il s'agit de développer, à bref délai, des solutions politiques innovantes pour faire face à la crise causée par le confinement dans le secteur culturel, d'en organiser le redéploiement et d'expérimenter de nouvelles politiques. Ce groupe réunit une cinquantaine de personnes : expert.e.s, artistes, créateurs et créatrices, acteurs du monde associatif, responsables d'institutions et de lieux de création et de diffusion... Toutes ces personnes témoignent d'une expérience de terrain singulière et de compétences propres à élaborer des propositions de mesures urgentes et originales face aux enjeux présentés.

Ce groupe de réflexion a travaillé à très court terme sur des mesures à adopter dès la rentrée, à moyen terme sur des points d'attention et changements structurels à apporter dans certaines politiques et à certains décrets qui se sont révélés être problématiques en contexte de crise. Mais il ne s'agit pas de remettre à plat les politiques culturelles menées jusqu'ici, mais davantage de reconsidérer les priorités à la lumière de la situation actuelle.

Le mandat du groupe de réflexion ne concernait pas l'identification des mesures techniques et des leviers à activer, secteur par secteur. Ce groupe a eu pour tâche de réfléchir au redéploiement du secteur culturel de manière globale, transversale, afin de dégager des visions, des objectifs, des horizons communs pour le redéploiement de la culture. Penser la relance de manière exclusivement sectorielle, technique,

présente le risque d'un angle mort : celui d'une réflexion sur l'ambition commune, objet du présent plan de relance. Néanmoins, il est sans aucun doute opportun, pour la suite de la législature, à moyen et long terme, de déployer, secteur par secteur, les objectifs et ambitions du plan, d'identifier les besoins, les leviers précis à activer et les mesures d'opérationnalisation techniques et précises, pour chacun des secteurs.

Ce plan de relance prend comme boussole les droits humains, et en particulier la protection et la promotion des droits culturels. Les propositions qui seront développées s'inscrivent dans une politique qui se donne pour objectif de protéger et promouvoir la liberté de création ; le droit au maintien, à la sauvegarde et à la promotion de la diversité culturelle ; le droit d'accès à la diversité de la vie culturelle, (c'est-à-dire le droit d'avoir/de recevoir les moyens de dépasser les obstacles physiques, financiers, géographiques, temporels, d'ordre symboliques ou socioculturel qui entravent l'accès à la culture) ; le droit de participer à la vie culturelle (au sens strict) qui implique le droit de prendre part activement à la diversité des vies culturelles, de recevoir les moyens concrets de s'exprimer sous une forme artistique et créative et d'accéder aux « clés » et « références culturelles » permettant de s'exprimer de manière critique et créative et enfin le droit à l'égalité et à la non-discrimination dans l'exercice du droit de participer à la vie culturelle. Cette boussole des droits humains incite à prendre en compte un autre paramètre majeur dans une réflexion sur un plan de redéploiement visant à renforcer la résilience des politiques culturelles : celui du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité, susceptible de provoquer de nouvelles crises d'une ampleur bien plus grande que celle de la Covid 19.

Le plan de relance est articulé autour de trois axes prioritaires : le soutien à la création, le soutien à la médiation et à la participation culturelle et le numérique. Pour chaque axe, sont d'abord détaillés les points d'attention prioritaire et, ensuite, des propositions d'opérationnalisation.

6 points d'attention pour le redéploiement de la culture

En préalable à ses réflexions, le groupe a exprimé une série de priorités et points d'attention, comme autant de balises à garder en mémoire lors de la lecture de l'ensemble des éléments développés dans le présent document.

La transversalité, le décloisonnement et la perméabilité. Il s'agit de sortir des silos qui enferment les rouages de nos organisations. Ceci implique, au sein du secteur culturel, de favoriser le dialogue, le travail transversal et commun entre disciplines artistiques et entre métiers de la culture ; de faciliter le maillage des opérateurs entre eux. Ceci implique également d'organiser la perméabilité du secteur culturel avec les autres secteurs de la société civile (économie, social, enseignement...), de replacer le culturel au cœur des piliers de notre société, de penser de manière complémentaire la création, l'accès et la participation à la vie culturelle et de permettre la rencontre entre démocratisation de la culture et démocratie culturelle.

Une nouvelle gouvernance. L'attention doit porter sur la méthodologie de travail. Il s'agit d'insuffler dans l'ensemble du secteur des nouveaux modèles d'organisation plus agiles, basés sur un management collaboratif s'appuyant sur des valeurs de transparence, d'horizontalité, durabilité, équité, mixité, la lutte contre les discriminations et le respect et la mise en valeur de la diversité des représentations du monde.

Le temps et la recherche. Il importe de sortir de la productivité, des obligations de résultat immédiat. De replacer la recherche en matière culturelle comme fondamentale de la même manière que pour d'autres secteurs. Il s'agit de donner le temps et les moyens d'expérimenter, d'explorer, de créer. Sur un autre plan, il s'agit de renforcer la recherche multidisciplinaire sur les différents secteurs de la culture afin d'objectiver les besoins, d'identifier les leviers....

La proximité et l'ancrage territorial. Dans un mouvement de « relocalisation » de la culture, il importe qu'une attention particulière soit portée à l'ancrage des projets culturels dans le territoire où ils se trouvent. Afin d'éviter une culture « hors-sol », une relation de proximité doit être développée tant avec le public qu'avec les différents acteurs de la vie locale. Une attention doit être portée au contexte des projets culturels. Il y a un enjeu à faire « transpirer » les lieux hors de leurs murs, à les inscrire véritablement dans leur environnement social, environnemental, économique, écologique. Il s'agit également d'explorer le fonctionnement

des lieux culturels sous la logique des communs, des circuits courts et de l'idée de « permaculture » ... Placer la culture au cœur d'un projet de société, c'est la rendre plus perméable, c'est fonctionner par capillarité. .. Cette attention à la relation de proximité ne doit cependant pas conduire à se priver de la diversité culturelle et de l'enrichissement qui proviennent de l'international. La FWB doit absolument éviter toute tendance au repli et rester attentive aux initiatives d'accueil et de collaborations internationales.

L'égalité et la non-discrimination dans l'accès à la création, l'accès et la participation à la vie culturelle. Il faut garantir les droits culturels des artistes, publics et professionnels invisibilisés, mettre en œuvre le droit à l'expression artistique et le droit de participer à la vie culturelle pour toutes et tous, sans distinction fondée sur l'origine ethnique, la prétendue race, le contexte socio-culturel, le genre ou le handicap. Ceci implique notamment de lever les obstacles qui se dressent encore pour les artistes et professionnels non-blanc.he.s et pour les femmes dans le milieu professionnel (par l'élaboration de mesures concrètes et contraignantes relatives à l'engagement et l'inclusion d'artistes et professionnels femmes et non blanch.e.s) et la mise en place de mesures concrètes pour l'accès de tous les publics à des propositions culturelles reflétant une diversité de conception de la vie et de représentations du monde.

La soutenabilité. Dans l'élaboration d'une politique culturelle plus résiliente, il s'agit de considérer à la fois les menaces que les changements climatiques et l'effondrement de la biodiversité représentent pour la culture, et les droits culturels, ainsi que le potentiel positif de la culture, du patrimoine, de la réalisation des droits culturels, pour lutter contre les changements climatiques et les pertes dans la biodiversité qui s'annoncent, catastrophiques, ainsi que pour s'adapter aux changements déjà à l'œuvre.

Un de ces cinq points a particulièrement suscité des débats, à chaque réunion, c'est celui de l'accès à la création et à la diffusion pour tous, des inégalités induites du genre, de la prétendue race, ou du handicap, de la décolonisation de la culture et des politiques culturelles ; en particulier, la question des quotas est revenue très régulièrement. Il est impératif qu'il y ait prolongation des débats hors du travail limité du groupe de réflexion. Le cabinet a répondu positivement à cette invitation et s'est déjà engagé dans cette voie.

Axe I – Le soutien à la création

Huit priorités

1) Un véritable statut de l'artiste/ de l'intermittent

Il est essentiel que, au niveau fédéral, soit organisé un statut de l'artiste digne de ce nom, pour valoriser à sa juste valeur le travail des créateurs et créatrices. Le statut d'artiste sert avant tout à rémunérer tout un travail invisibilisé, un travail dense, constant et effectué au quotidien. Un artiste pratique au quotidien son activité qu'il soit ou non sous contrat (documentation, recherche, maintien d'une pratique corporelle ou vocale, constitution de dossier, rencontres professionnelles préparatoires etc). L'élaboration d'un statut n'a donc pas pour unique vocation de sortir les artistes d'une précarité ou de légitimer leur travail mais avant tout de rémunérer ce travail de l'ombre entre deux périodes contractuelles. La FWB doit, de manière prioritaire, activer tous les leviers possibles pour que, au plan fédéral, des mesures fortes soient prises pour (re)donner de la valeur au travail des artistes. Il s'agit d'un élément tout à fait prioritaire pour soutenir la création. Il doit s'inscrire dans un discours politique plus large qui valorise la place de l'artiste dans la société. Cette priorité doit également être élargie à tout intermittent, tout créateur et toute créatrice contribuant au travail artistique.

2) Un refinancement de la création

Il y a urgence à augmenter la part budgétaire des politiques de soutien à la création. Tous les domaines sont concernés, mais une attention particulière doit être apportée aux secteurs « parents pauvres » historiques de l'aide à la création (arts plastiques, musiques actuelles, danse contemporaine, arts de la rue et cirque...). La FWB devrait se montrer davantage ambitieuse dans sa politique artistique, réduite depuis longtemps à une portion congrue. Il s'agit d'examiner, dans chaque secteur, toutes les étapes des différentes chaînes de la création, et d'y apporter une aide adéquate, à la hauteur des besoins et de l'ambition des créateurs et créatrices.

3) Décloisonner et croiser les sources de financement de la création

Dans un monde complexe, la répartition des compétences en dentelle dans l'Etat belge implique de penser le soutien à la création de manière

décloisonnée, en resituant les compétences de la FWB dans un ensemble plus vaste, en organisant des coopérations avec les autres niveaux de pouvoir qui déploient des compétences à l'égard de chacun des maillons de la chaîne de la création.

Il faut également développer des mécanismes permettant de stimuler l'investissement privé dans la création. (il s'agit d'aborder le créateur sous un autre angle, comme stimulateur d'écosystèmes d'innovation, en reconnaissant son travail comme un levier de création de valeur (économique, social; etc.) et non pas uniquement sous la forme de soutien. Il faut pouvoir activer tous les leviers disponibles pour soutenir la création, notamment auprès des entreprises publiques autonomes et auprès d'autres parastataux. Enfin, il s'agit d'entendre le terme « création » dans un sens large, et d'y intégrer les projets de valorisation, d'analyse et de conservation du patrimoine.

4) La simplicité administrative, la transparence, la bonne gouvernance et l'efficacité dans les mécanismes d'aide

Il importe de veiller à la plus grande lisibilité possible des mécanismes d'aide et à une simplicité administrative maximale. Il faut tenter au maximum de réduire la charge administrative que représente pour les artistes et les opérateurs la rédaction de réponses aux bourses et/ou appels à projets. Il s'agit également d'aligner les objectifs sur les critères, et reconsidérer ces critères en fonction du contexte (ainsi, par exemple, l'exigence d'un déploiement international n'est pas forcément pertinente et adéquate dans un contexte postcovid). Les délais de traitement des différents mécanismes d'aide doivent être réduits au maximum, au risque, dans le cas contraire, que ces mécanismes ne soient concrétisés que trop tardivement et ne rencontrent pas leurs objectifs.

5) Respecter et faire respecter le principe cardinal suivant : tout travail d'un.e artiste mérite rémunération.

La FWB doit impérativement faire respecter par tous les opérateurs ce principe de base, qui vaut pour les artistes et travailleurs et travailleuses artistiques et culturels comme pour tous les travailleurs : tout travail mérite rémunération. Le bénévolat doit être évité. Ceci implique que l'artiste doit être correctement et adéquatement rémunéré, pour toute heure de travail prestée. Ainsi, doit être correctement et adéquatement rémunérée chaque heure de travail de recherche, de production, d'expérimentation, de répétition, de médiation, de communication,

d'enseignement, de promotion prestée par un artiste. Les institutions et les opérateurs doivent également scrupuleusement respecter les droits d'auteur. Un contrôle plus strict des obligations (qui pourraient être précisées) des % de masse salariale artistique devra pouvoir être mis en place. En outre, il faut d'urgence résoudre le problème des heures d'enseignement et de médiation prestées par les artistes ; il s'agit de valoriser le travail pédagogique des artistes qui souhaitent le développer, d'améliorer la flexibilité entre enseignement et travail artistique. Le travail pédagogique doit pouvoir être comptabilisé pour le statut de l'artiste. Enfin, il faut résoudre la question des résidences d'artistes ; il ne faudrait pas que le principe d'une rémunération pour toute heure de travail fasse obstacle au développement de résidences. A cette fin, il faut un dispositif qui permette de financer les résidences.

6) Privilégier la recherche, l'expérimentation, plutôt que la multiplication d'appels à projets en tous sens

Suite à la crise de la Covid 19, et dans un contexte où de nombreux biais, notamment institutionnels, favorisent le développement de projets à court terme, de nombreux secteurs connaissent ou vont connaître une saturation en termes d'offres et un afflux massif de projets. Dans un tel contexte, il faut privilégier l'aide à la recherche, à l'expérimentation, à l'exploration, afin de permettre aux artistes de retrouver du temps pour créer. Dans cette perspective, si le mécanisme des appels à projet peut être utile, il doit être manié avec prudence. Il importe surtout de soutenir les projets en cours, qui ont été mis entre parenthèse, les artistes qui ont été arrêtés dans leur élan, plutôt que de démultiplier les projets.

En outre, il importe que, si des appels à projets sont développés, ils bénéficient aux artistes, aux créateurs : il faut veiller à ce que les institutions et opérateurs se mettent bien au service des artistes, que ces appels à projet soient insérés dans des stratégies politiques à plus long terme (lutte contre les inégalités d'accès au secteur, soutien d'acteurs émergents représentant une diversité etc...)

Si l'on souhaite privilégier la recherche, l'expérimentation, la recherche de nouvelles formes, il faut éviter que les appels à projets ne cadent trop les imaginaires, ne « corsetent » trop la création.

7) Soutenir de manière prioritaire les artistes émergents et hors des circuits institutionnels traditionnels et les artistes qui font l'objet de discriminations systémiques

Le plan de relance doit être l'occasion de remédier à certaines inégalités structurelles existant dans le secteur de la culture, et dont souffrent les femmes, les plus jeunes artistes, les artistes racisé.e.s, les artistes handicapé.e.s ou encore les artistes qui sont issus de milieux défavorisés.

Il s'agit de soutenir en priorité ces artistes, qui connaissent davantage de difficultés pour se frayer un chemin dans le monde de la création et de la diffusion, et qui ont tendance à être moins reconnus et soutenus par le monde des institutions culturelles.

8) Mutualiser les ressources, développer des outils collaboratifs et la mise à disposition des ressources existantes au service des artistes

Il s'agit de s'appuyer sur les institutions culturelles, sur les opérateurs reconnus et subventionnés, pour mutualiser les ressources, développer des partenariats, développer des outils collaboratifs accessibles tant aux autres institutions qu'aux artistes, le tout au service de la création. Il y a une nécessité à favoriser les collaborations de projets qui associent un opérateur qui sera susceptible d'accompagner le projet pour le documenter, l'enrichir, le conserver, l'étudier, le contextualiser et/ou le rendre accessible de façon structurante en lien avec d'autres œuvres ou items de son catalogue.

9) Encourager le dialogue entre créateurs et institutions patrimoniales au sens large

Il importe d'encourager, autant que faire se peut, le dialogue entre créateurs et institutions patrimoniales au sens large dans le but d'associer passé et présent, de faire en sorte que le patrimoine passé puisse être vecteur de création, qu'il puisse être interrogé pour questionner notre réalité. Il faudrait que les rencontres entre patrimoine et création, lorsqu'elles s'avèrent pertinentes en raison de la nature du projet, deviennent un terrain fertile pour la démocratie culturelle, permettant à chacun s'interroger, de réfléchir et d'échanger sur la société qui l'entoure.

I. Clarification des règles de soutien en cas de deuxième crise

Il faut anticiper, établir clairement les règles de soutien prévues en cas de deuxième vague et les rendre publiques.

Outre la garantie chiffrée de pérennité des fonds d'urgence déjà en vigueur (ce qui permettra à l'ensemble des opérateurs de confirmer sans craintes les engagements pris auprès d'artistes et compagnies à l'automne 2020), il est important de préciser rapidement les conditions relatives à :

- **L'obtention d'aides complémentaires aux artistes qui développent des formes nouvelles et inventives de rencontre avec les publics en période « confinée »**, (mise en place d'une enveloppe complémentaire au fonds permettant aux opérateurs de se faire rembourser d'un % des cachets artistiques liés à des nouvelles programmations proposées dans le cas d'une deuxième vague entraînant la re-fermeture provisoire des lieux de création et de diffusion artistique)
- **L'encadrement de la mise à disposition au public de contenus en ligne sur des plateformes « grand public » existantes** (youtube, amazon prime, instagram...). Cette mise à disposition du public sur de telles plateformes doit faire l'objet d'une régulation et être encadrée. Il faut d'urgence entamer une négociation avec ces plateformes, et ce au niveau de la FWB (ou, idéalement, au niveau européen) et non pas de chaque opérateur ou de chaque fédération. Cette négociation doit associer les sociétés de gestion des droits. (voir pour davantage de précisions : axe III « numérique »)

Nous renvoyons pour le reste aux nombreuses **notes émises par les différentes ORUA** quant aux aides spécifiques sollicitées dans leurs secteurs particuliers – certains ayant été moins (ou pas) pris en compte lors de la première vague (arts plastiques, musiques actuelles...).

En outre, il s'agit de mettre en place, à bref délai, des outils et ressources transversaux :

- **Une plateforme et une banque de ressources de propositions artistiques innovantes et de bonnes pratiques relatives au soutien à la création** (accueil des publics, aspects techniques, ...) (voir pour davantage de précisions : axe III « numérique ») qui permet :

- la visibilisation des cadastres en cours
- l'identification, la valorisation et la visibilisation des différents lieux et institutions où se situent des ressources pour la création (répétitions, résidences, enregistrements, matériel technique...) et la mise à disposition de ces ressources aux artistes qui les sollicitent.
- le développement d'outils tels qu'agendas et plannings partagés
- le partage des expériences et des bonnes pratiques
- le développement d'outils destinés à encourager les institutions non spécifiquement culturelles à accueillir et soutenir des artistes, partout où c'est techniquement possible (universités, écoles, crèches, Centres Fedasil, Maisons de Jeunes, internats...)
- le développement d'outils destinés à encourager les institutions patrimoniales à entretenir des liens avec la création contemporaine
- **Une réflexion sur l'organisation d'une plateforme de streaming** de concerts, pièces de théâtre, opéra, danse etc... (préenregistrés ou en live) et le soutien à la diffusion de pareils contenus sur une plateforme dédiée (voir par exemple : <https://operavision.eu/en>). Pareille plateforme pourrait fonctionner avec une devise « un artiste, un soir » ; les artistes recevraient une rémunération (voir axe III « numérique »). Cette plateforme pourrait soit être créée soit procéder d'un enrichissement de plateformes existantes comme auvio. Avant l'organisation d'une telle plateforme, il s'agirait de s'assurer de la durabilité du modèle économique, de sa désirabilité par rapport au public et de son inscription au sein d'une politique culturelle numérique plus globale (voir pour davantage de précisions : axe III « numérique »)

II. Valorisation et développement de la place de l'artiste au sein des institutions culturelles.

La présence de l'artiste au cœur d'une maison est essentielle et bénéfique à tous. Le taux d'emploi des créateurs et artistes doit être développé : il doit être augmenté quantitativement ; articulé de manière claire aux subventions accordées (quota) et développé qualitativement. De plus, un nombre trop important d'artistes travaille aujourd'hui dans le cadre de formes contractuelles précaires et parfois hasardeuses, au lieu de contrats directs employeur-travailleur.

Les subventions publiques doivent prioritairement s'attacher à valoriser l'emploi artistique de et en FWB, dans le cadre d'un fonctionnement optimal des structures auxquelles sont confiées - au travers de cette rétribution de deniers publics - des missions d'intérêt général ou de service public (dont la RTBF, voir infra).

A plus long terme (entre autre dans les négociations des renouvellements de contrat-programmes) il serait intéressant d'envisager la présence d'artistes sur de plus longues périodes (au-delà des « labellisations » formelles « artiste associé », « complice », « résident »...) avec l'établissement de cahiers des charges plus précis dans les obligations et droits des 2 parties (institution/artiste) sur des questions telles que temps de présence, l'implication dans la communication, dans des actions de médiation avec le public, dans le développement de projets pédagogiques spécifiques... et de manière plus globale dans le souffle artistique apporté à l'institution.

Concrètement, il s'agit de :

- Considérer l'ensemble des prestations des artistes comme du travail à rémunérer (présentation des livres, droits de monstration...)
- Considérer les prestations d'enseignement des artistes, techniciens et auteurs comme des prestations artistiques, que ce soit dans une école artistique ou dans le cadre d'ateliers artistiques pédagogiques.
- Rédiger un code de « bonne conduite » dans le secteur culturel et stipulant les usages, recommandations et définitions applicables de manière transversale et réglementaire : droits et devoirs des employeurs, barèmes...
- Vérifier de manière précise le respect des quotas d'emplois artistiques dans les productions subventionnées : auteurs, artistes, techniciens

De manière plus générale, encourager, par des incitants financiers, la présence plus permanente de l'artiste au cœur des institutions culturelles, notamment patrimoniales.

III. Soutien à la diffusion

Plusieurs propositions dans la suite du document sont susceptibles d'aider de manière indirecte la diffusion des artistes au sein de la FWB : prise en charge partielle de cachets d'artistes, soutien au développement de nouveaux lieux, outils partagés, ... Au-delà de ces pistes, il est essentiel de développer de nouvelles stratégies quant à la diffusion des œuvres (au sens large) en FWB (par la constitution de réseaux clairement identifiés dans des disciplines particulières ; par le développement de synergies qui combinent rencontre, échange, recherche, pratique, médiation et œuvres...), ainsi qu'une analyse précise des outils existants (entre autre l'avenir de PROPULSE) . Car comment évoquer d'une part création et d'autre part diffusion sans garantir des circuits tangibles pour assurer la rencontre – sur l'ensemble du territoire – des artistes avec les publics ? Le groupe de travail souhaite vivement pouvoir développer ce chapitre, en y associant d'autres experts.

A très court-terme notons l'urgence d'augmenter substantiellement l'enveloppe Spectacle à l'École, une enveloppe insuffisante qui ne permet pas aux opérateurs et aux compagnies de bénéficier de suffisamment de quotas pour programmer le nombre de spectacles souhaités. Les listes d'attentes sont souvent légion (surtout pour le maternel), alors que la mise en place du PECA va augmenter la demande !

IV. Labellisation et aide aux lieux qui sont des leviers pour la création

Reconnaissance et aide aux lieux alternatifs aux institutions qui constituent des maillons essentiels, des laboratoires, pour la création contemporaine

Dans de multiples secteurs, des lieux privés, non reconnus, non aidés, constituent des relais indispensables dans la chaîne de création de diffusion et de rencontres avec des publics « nouveaux ». (cafés concert, friches, tiers lieux,..). Il importe d'identifier et d'imaginer un soutien adapté à ces différents acteurs, ces différentes institutions de création, de formation et de d'accompagnement qui offrent un soutien substantiel aux artistes, qui suppléent l'absence d'intervention des pouvoirs publics et qui sont eux-mêmes mis en difficulté par la crise de la Covid 19.

Ceci sera développé plus particulièrement dans le point VI Contrats de filière et dans l'axe II. Médiation culturelle. Un type de soutien **rapide et concret**, qui constitue à la fois une aide aux lieux ET une aide importante aux artistes, serait l'encouragement de la FWB à la programmation d'artistes de création (dj et groupes de cover exclus) résidents en Fédération Wallonie Bruxelles **via un incitant financier** (cf philosophie des tournées Art&Vie mais selon un modèle simplifié et sans reconnaissance préalable des artistes) consistant dans le remboursement d'un % des cachets artistiques (avec plafonds). Cette mesure simple peut avoir un double impact important : soutenir les lieux non subventionnés ou non suffisamment subventionnés et permettre aux artistes d'être payés selon des règles sociales en vigueur, avec un effet accélérateur dans leur obtention / maintien du statut d'artiste.

V. Encouragement du mécénat et « Fonds de sauvetage pour la culture »

Il s'agit d'organiser un « Fonds de sauvetage de la culture », géré par la FWB, qui capterait des dons provenant de personnes privées et du mécénat. La campagne d'information autour de ce Fonds serait associée à une campagne de revalorisation du rôle de l'artiste dans la société.

Ce Fonds de sauvetage serait agréé (article 145/33 du C.I.R./92) pour pouvoir recevoir des dons déductibles de personnes de mécènes privés. Il pourrait contribuer à l'alimentation des budgets des différents instruments envisagés dans la présente note.

Plus largement, il s'agirait d'associer la société civile à la relance culturelle ; la piste de la constitution d'une fondation serait à cet égard intéressante, ainsi que celle d'une plateforme de streaming déjà mentionnée, qui pourrait jouer un rôle de financement par le public, sous forme de crowdfunding (tu as aimé ? tu veux soutenir ? c'est par ici....) (voir sur cette plateforme, ci-dessus, point I et axe III « numérique »).

VI. Développement des Contrats de filière innovants

1. Principe

L'outil des contrats de filières peut être utilisé soit de manière sectorielle (si le besoin s'en fait sentir) soit, de manière plus structurante et riche, de manière intersectorielle. L'usage de cet outil a pour objectif la clarification du rôle et des responsabilités des différents niveaux de pouvoir déployant des compétences par rapport à une filière qu'il s'agit de développer, de soutenir, parce que des forces vives présentes en FWB positionnent ces filières comme des filières signifiantes, ou à l'avant-garde.

Les contrats de filière associent FWB (pour les dimensions artistiques) R.W. et R.B.C. (pour les dimensions emploi, économie, soutien à la recherche, tourisme, aménagement du territoire, patrimoine immobilier, promotion de l'image des Régions, tutelle sur les pouvoirs locaux) et éventuellement les pouvoirs locaux.

Nous proposons de développer cet outil pour s'assurer d'une convergence entre les différents niveaux de pouvoirs, entre politiques culturelles et politiques économiques, locales, de soutien à l'emploi et à la recherche.

2. Développement et méthodologie

Il faut un temps d'étude complémentaire pour le développement de ces contrats de filière. Il importe de mettre sur pied une équipe multidisciplinaire, combinant plusieurs compétences (en économie de la culture, en sociologie, dans les domaines artistiques concernés, ...). Cette équipe doit déterminer une méthodologie, identifier les objectifs que l'on poursuit (qui, à notre estime, devraient être les cinq points d'attention prioritaires et les priorités identifiées pour chaque axe), identifier les opérateurs responsables de l'animation des contrats de filière, avant de développer le contenu.

3. Quatre filières

A ce stade, quatre filières nous paraissent intéressantes à développer :

1. Filière son/ littérature/ nouvelles technologies

Il s'agit de visibiliser, de valoriser, les talents, les compétences, présents en FWB tant du côté des musiciens que du côté des techniciens du son pour les mettre en relation avec le vivier des auteurs et producteurs d'œuvres, pour valoriser toutes ces compétences en utilisant les nouvelles technologies (audiolivres, mise à disposition de bandes dessinées sous format numérique, ...). Cette politique permettra de développer un accès spécifique à un maximum de personnes mal voyantes à notre patrimoine artistique.

2. La filière tourisme – espace public (musique, rue, cirque, land art, street art...)- valorisation du territoire.

L'attractivité touristique est aujourd'hui un enjeu de développement économique fort. La culture – dans toutes ses formes (rendez-vous musicaux l'été, arts visuels dans l'espace public, expositions événementielles, mise en scène de sites patrimoniaux, programmations festives sur les places publiques) en est devenue un ingrédient indispensable. Or il n'existe pas au niveau de la FWB, et au-delà de certaines initiatives notables de grandes villes ou certains territoires, de stratégie globale, croisant enjeux économiques, touristiques et culturels.

Depuis une décennie, les festivals d'été (toutes disciplines confondues), sont de plus en plus nombreux. Cette festivalisation de l'offre touristique-culturelle a des impacts multiples et ses critères de réussites doivent être analysés au-delà des ratios multiplicateurs économiques (horéca,...) ou les couvertures des tours opérateurs et des médias. D'autres effets potentiels doivent être développés et encouragés. Citons entre autres la création de lien social, l'accélération de l'aménagement du territoire, la revitalisation du patrimoine, la prise de conscience de l'importance de l'artiste dans la cité, la mise en valeur de clusters locaux...

Le projet culturel va dès lors bien au-delà de l'occupation d'un temps libre ou d'une attractivité territoriale mais doit être considéré comme un projet structurant, facteur d'identité, d'émancipation, d'éducation, de fréquentation touristique, autant d'aspects dont le rayonnement perdure bien après la fin de l'été ; il enrichit le territoire d'où il émane et l'ouvre au

monde dans toute sa diversité. Plusieurs rendez-vous estivaux intègrent déjà ces valeurs.

Le contrat de cette filière devrait impliquer de :

- A minima, croiser les communications entre agenda culturel, patrimonial et touristique ;
- Créer une cellule culture-tourisme, co-financée par les Régions et la FWB qui puisse accompagner la valorisation de nos artistes dans les communications grand public mais qui puisse aussi financer des projets originaux, pluridisciplinaires, de mise en valeur du patrimoine local, à travers des propositions artistiques (éviter la multiplication des « plages » et châteaux gonflables dans les centres urbains comme seule alternative) ;
- Créer – à l’objectif de l’été 2021 – une concertation et une offre croisée tourisme / culture / création / formation qui inscrive la Wallonie et Bruxelles comme des terres de patrimoine (histoire – nature – architecture) et de vie culturelle et conviviale à grande plus-value ;
- Créer un fonds commun FWB – régions – provinces pour le développement de projets nouveaux, contextuels, attractifs et porteurs de développement économique et artistique.
- Concernant plus spécifiquement l’offre importante en terme de festivals musicaux : mettre en place au niveau de la FWB un outil de mesure de l’impact économique des festivals et événements, y compris en matière de développement durable, mais également de l’impact social. Cet outil permettrait notamment de mesurer l’importance des liens tissés avec la communauté locale, d’évaluer si l’événement recourt à des modes de gouvernance participative, reflète dans sa programmation la culture locale ou régionale, la diversité culturelle, s’il contribue à la formation des employés locaux et à la qualité de vie des festivaliers, utilise des plans de communication efficaces pour atteindre la population. (autrement dit : il s’agit de faire le tri entre événements structurants et opérations commerciales développées par les filiales de grands groupes internationaux)

3. Filière patrimoine – création contemporaine – nouvelles technologies

Une troisième piste serait de travailler au rapprochement entre le secteur du patrimoine, de la création contemporaine et des nouvelles technologies. Il s'agirait de développer une dynamique de mise en valeur croisée, de soutien à la création numérique à partir des collections des musées, de rencontres des publics, d'activation de commandes artistiques in situ.... En y associant éventuellement, le cas échéant, une dimension entrepreneuriale (en complicité avec les Régions).

Il s'agirait de développer des outils incitatifs qui permettraient d'encourager les rencontres entre patrimoine et création contemporaine (rencontres dont la pertinence doit être évaluée projet par projet) avec le support d'outils numériques. Ainsi, il s'agit d'inviter les arts vivants, tout comme les arts plastiques etc.. dans les lieux patrimoniaux (musées, bibliothèques...), pour favoriser et développer le dialogue entre présent et passé, avec les outils numériques comme ressources.

4. Filière musiques actuelles- image

Quatrième piste, à l'image de ce qui a été imaginé dans plusieurs régions françaises : un soutien aux musiques actuelles à travers la consolidation d'écosystèmes cohérents où les artistes sont accompagnés de l'écriture à la distribution des œuvres, en passant par la scène, l'enregistrement et la production de clips de qualités ; cela par l'activation de leviers complémentaires et la mise en commun de points de vue (agents, labels, studios d'enregistrements, producteurs audiovisuels, éditeurs...). Dans cette perspective de professionnalisation cohérente de ce secteur, une attention toute particulière doit être portée au manque crucial d'espaces de répétitions et il s'agit donc d'encourager la mise à disposition d'espaces pouvant constituer la base à de véritables « hubs » dédiés à la musique.

A noter l'importance d'associer le monde de l'enseignement supérieur à ces réflexions, afin de développer des ponts entre apprentissage et arrimage professionnel dans ces filières.

VII. Création d'outils de partage transversaux

La crise COVID a mis à jour la très grande segmentation du secteur culturel dans sa globalité : fédérations, secteurs, corporations, métiers, disciplines,... Tous s'accordent sur la nécessité d'espaces de concertations organisés (en partie réalisé par le décret « Nouvelle gouvernance ») et d'outils partagés.

(voir pour plus de précisions, axe III, numérique).

Point Culture, dans sa politique transversale de médiation culturelle sur des sujets précis, pourrait accompagner ce travail.

VIII. RTBF

La RTBF est, en raison de son positionnement, de ses ressources, ainsi qu'en raison de la part importante du budget qui lui est octroyé, un levier potentiellement très puissant dans le soutien à la création. L'impulsion du plan Restart souligne cette potentialité. Mais ce plan ne résout pas tous les problèmes ; des obstacles structurels subsistent et empêchent que la relation entre RTBF et monde de la création soit un win-win.

Dans la perspective de la renégociation du contrat de gestion, qui représente un enjeu majeur de la législature actuelle pour la relance de la culture, il s'agit de dépasser ces obstacles, **de préciser les obligations culturelles de la RTBF, de renouveler les clauses, vieillissantes, régissant la coopération entre la RTBF et le monde culturel**, clauses qui prévoient des dispositifs qui ne sont plus adaptés au contexte actuel. Il s'agit de renforcer la mission de service public culturel de la RTBF, qui est un élément majeur dans la justification de son financement par des deniers publics. Les privilèges de programmation et d'éditorialisation doivent être mis en balance avec les obligations de service public de la RTBF ; ces différents éléments doivent être rééquilibrés.

1. Repenser la gouvernance et la méthodologie du projet culturel de la RTBF

Premièrement, il faut repenser la gouvernance et la méthodologie dans le développement de la dimension culturelle du projet de la RTBF. Il faut chercher à construire un dialogue constructif, une relation optimale entre la RTBF et les artistes. L'enjeu est de construire une relation entre acteurs de la création et RTBF pour mieux se comprendre, mais aussi pour que la RTBF s'ouvre davantage sur l'extérieur. Cette relation devrait être basée

sur les principes de bonne gouvernance, de participation et de transparence qui doivent se traduire in casu comme suit :

- Organisation d'un **comité de concertation** pérenne réunissant des représentants des différents secteurs de la culture (artistes, professionnels de la diffusion...) et des responsables de la dimension culturelle au sein de la RTBF. Ce comité serait associé à la politique éditoriale, chargé de donner des avis, d'impulser des orientations, dans les décisions impliquant des artistes, et la culture de manière générale au sein des différents programmes de la RTBF. Il doit être composé de manière à refléter la diversité de genre, la diversité socioculturelle, la diversité des origines et la diversité des formes.
- **Transparence, ouverture et participation** dans le débat relatif à la renégociation du contrat de gestion de la RTBF.
- **Meilleure circulation** des appels à projets, des informations...
- **Réorganisation des commissions**, avec une composition qui permet la consultation du monde culturel dans sa diversité
- Développement **d'outils partagés** entre créateurs et RTBF

2. Décloisonner

Il faut réussir le pari du **décloisonnement** : réencastrier l'art dans la société, de ne pas cloisonner les questions artistiques des questions sociétales, éviter le cantonnement mono disciplinaire... ;

- La culture ne peut être cantonnée à un seul média ou à un seul support mais **doit être intégrée dans tous les médias et dans tous les supports**, linéaires ou non, et dans l'ensemble des programmes ; il faut éviter que l'offre culturelle ne soit cantonnée à un média (par exemple, éviter de céder à la tentation de placer l'ensemble des contenus et programmes culturels sur audio - dont la fréquentation est incomparable avec les audiences des services linéaires)
- **Développer des programmes/ des contenus qui montrent la centralité de l'art dans la société**, le dialogue entre artistes et questions de société, le rôle de l'artiste par rapport à des problématiques sociétales (qui permet une respiration, une analyse, une réflexion, un travail sur les représentations, qui ouvre à une multiplicité de narrations...)

- Eviter une ghettoisation des publics et un cloisonnement des offres par média

3. Renforcer la valorisation, la diffusion et la promotion des artistes par la RTBF

Il faut renforcer **la valorisation des artistes, la diffusion et l'accompagnement promotionnel**. En particulier, il s'agit:

- D'expliquer, de valoriser la centralité de l'art dans la société, notamment avec des programmes qui permettent **de mieux comprendre l'ensemble** des métiers de la création et des projets culturels, au-delà de produits finis. Cette valorisation de l'art et des métiers de la culture ne peut se réaliser si la création est cantonnée à des grilles horaires qui ne reflètent pas la centralité de l'art et de la création dans la société ou si elle est limitée à des médias qui n'ont que des audiences limitées
- **D'augmenter les quotas de diffusion d'artistes** (à 20% ?) et développer une stratégie globale de soutien à la musique, pérenne, axée sur le déploiement de nos artistes
- De **développer une stratégie globale, volontariste, de soutien au cinéma** (ce qui implique de repenser les enjeux pour la RTBF à soutenir le cinéma belge, et d'exiger un investissement plus important en termes d'aides financières) qui passe notamment par une meilleure promotion et surtout visibilité des films coproduits ou aidés par la RTBF
- De développer une **politique culturelle de convergence**, de travailler de manière transversale à la promotion des artistes (ex repenser la couverture d'événements comme la Biennale de Venise, un des plus gros budgets arts plastiques de la FWB, où l'artiste est interviewé par les médias étrangers et la VRT mais ne bénéficie d'aucune couverture TV RTBF)
- Mieux valoriser **jam**

4. Renforcer le développement de contenus culturels par la RTBF

- **Augmenter substantiellement les aides à la création cinématographique, radiophonique**
- **Développer les podcasts et la création radiophonique.** Le podcast, très populaire, autorise des formats longs, expérimentaux, innovants
- **Défendre des formats longs,** de la pensée qui peut se déployer, s'expérimenter
- **Augmenter la couverture d'événements artistique en live :** utiliser les ressources présentes pour la foire du livre et les transposer à d'autres événements
- s'associer à certaines institutions pour faire converger moyens (par ex captation live : moyens techniques spécifiques ...)

5. Renforcer l'emploi artistique à la RTBF et garantir la rémunération des artistes

- Les **droits d'auteur et droits voisins** doivent être respectés
- Toute heure de travail prestée par un artiste pour la RTBF doit faire l'objet d'une **rémunération**
- Renforcer la transparence et la diffusion des offres d'emploi et des appels au sein de la RTBF
- Ouvrir le débat sur les quotas, ou suivre une démarche similaire à celle dans laquelle la BBC s'engage

6. Investir dans la recherche et développement en matière culturelle

- Il faudrait que la RTBF soit davantage audacieuse, avant-gardiste, qu'elle développe une stratégie globale de recherche et développement en matière culturelle, suivant l'exemple de France culture ou France inter pour ce qui concerne la radio
- Il faudrait que la RTBF dévoue 1% de son budget pour la recherche et le développement en art. (Pas seulement de promoteur de contenu mais en soutien financier à la recherche).

- Développer un système de « cartes blanches » similaires à celles existant chez Arte

7. Promotion de la diversité

La diversité doit être promue au sein de la RTBF et de ses programmes.

- il faut établir une obligation d'investissement dans la diversité, une obligation d'explorer des programmes, des projets, des contenus, qui investissent la diversité, qui renouvellent les formes, qui explorent des nouvelles représentations du monde, des problématiques sociales
- il faut un plan ambitieux en ce qui concerne l'inclusion et la participation des femmes, des personnes racisées, des artistes non valides tant dans les journalistes que dans les experts, invités... (envisager la création d'une commission dédiée à cette question de la diversité et des questions intersectionnelles, qui pourrait suivre les évolutions sur ce plan ?)
- il faut également un plan ambitieux en ce qui concerne la diversité programmatique
- il serait intéressant de soutenir de manière générale la création belge, de renouer avec la création flamande

XIX. Autres médias

Il s'agit de développer les obligations culturelles de tous les médias présents sur le territoire, en se fondant sur les leviers disponibles depuis la révision de la directive SMA et sur les leviers que constituent les mécanismes d'aide aux médias privés tels que RTL. Ces obligations culturelles doivent s'accompagner de garanties quant à leur exécution et leur contrôle, lorsque ces médias appartiennent à de grands groupes multinationaux.

Dans la perspective de l'aide accordée aux médias privés, on se concentrera ici sur l'aide accordée à RTL et on précisera les **obligations culturelles de ce média.**

1. Développement d'outils de gouvernance en ce qui concerne les obligations culturelles de RTL Belgium

L'enjeu est de taille : construire une saine relation, constructive et gagnant-gagnant entre les médias privés et le monde de la création.

- Organisation d'un **comité de concertation** pérenne réunissant des représentants des différents secteurs de la culture (artistes, professionnels de la diffusion...) et des médias privés aidés par le pouvoir public (RTL). Ce comité serait consulté sur la politique éditoriale, chargé de donner des avis, d'impulser des orientations, dans les décisions impliquant des artistes, et la culture de manière générale au sein des différents programmes de RTL Belgium.
- **Transparence, ouverture et participation** dans le débat sur les obligations culturelles de RTL
- **Garantir la circulation** des appels à projets, des informations à destination du monde culturel et partant de RTL

2. Décloisonner

La culture ne peut être cantonnée à un seul média ou à un seul support mais **doit être intégrée dans tous les médias et dans tous les supports** du groupe RTL.

3. Renforcer la valorisation, la diffusion et la promotion des artistes par RTL

Il faut renforcer **la valorisation des artistes, la diffusion et l'accompagnement promotionnel**. En particulier, il s'agit:

- De développer des contenus qui valorisent, grâce au placement dans une certaine grille horaire à audience forte, les contenus artistiques
- **D'imposer des quotas de diffusion d'artistes** et le développement d'une stratégie globale de soutien à la **musique**, pérenne, axée sur le déploiement de nos artistes
- D'imposer des quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles et le développement d'**une stratégie volontariste de soutien au cinéma** (obligatoire par ailleurs pour tout télédiffuseur ayant un siège en FWB)

4. Garantir la rémunération des artistes

- Les **droits d'auteur et droits voisins** doivent être respectés
- Toute heure de travail prestée par un artiste pour RTL doit faire l'objet d'une **rémunération**

5. Promotion de la diversité

La **diversité doit être promue au sein de RTL Belgium et de ses programmes.**

- il faut établir une obligation d'investissement dans la diversité, une obligation d'explorer des programmes, des projets, des contenus, qui investissent la diversité, qui renouvellent les formes, qui explorent des nouvelles représentations du monde, des problématiques sociales
- il faut un plan ambitieux en ce qui concerne l'inclusion et la participation des femmes, des personnes racisées, des artistes non valides tant dans les journalistes que dans les experts, invités.... (envisager la création d'une commission dédiée à cette question de la diversité et des questions intersectionnelles, qui pourrait suivre les évolutions sur ce plan ?)
- il faut également un plan ambitieux en ce qui concerne la diversité programmatique

XX. Inclusivité et diversité

1. Créer un groupe travail transversal dédié à la promotion de la diversité

Il s'agit d'organiser une task force ayant pour objectif de garantir l'égalité et à la non-discrimination dans l'exercice concret de la liberté de création. Il faut favoriser, promouvoir l'accès des femmes, des personnes racisées, des genres minorisés, des personnes non valides, à la création et à sa diffusion. Il s'agit d'envisager cette question de manière transversale, dans tous les domaines de la création, en lien avec la réflexion sur la décolonisation du patrimoine. Le cabinet s'est déjà engagé sur ce point.

2. Un objectif : une politique générale qui fait de la diversité une valeur cardinale

Il est urgent de développer une politique signifiante favorisant activement une diversité de points de vue, des récits et des représentations dans la création. Sans une telle politique générale, une politique qui se concentre seulement sur le nombre de personnes issues de groupes minoritaires ou minorisés risque de ne pas être suffisante, de ne pas être la solution miracle attendue : les personnes issues de groupes minoritaires ou minorisés risquent de faire face à des possibilités de création, de liberté créatives, et d'opportunités plus réduites et risquent de participer à la reproduction de mécanismes d'exclusion. Dans cette perspective, il importe de réfléchir à des mécanismes par lesquels on incite activement à des politiques locales et institutionnelles de représentation de la diversité dans la création, et pas seulement dans le recrutement.

3. Un moyen : l'obligation d'investissement dans la diversité endéans un certain délai

Il s'agirait d'encourager de la part des opérateurs des engagements à lutter contre les inégalités en matière d'accès à la création et d'accompagnement de nouvelles représentation du monde de manière renforcée endéans un certain délai, à travers des obligations d'investissement dans la diversité.

Axe II – Médiation et participation de tous à la vie culturelle

Priorités

Pour garantir à tous l'accès et la participation à la vie culturelle, voici huit priorités relatives à la médiation culturelle :

1. Consolider les dispositifs de médiation culturelle, les sortir des marges

Pour protéger et réaliser les droits culturels de tous les citoyens, et en particulier pour réaliser le droit d'accéder et de participer à la vie culturelle, la médiation est centrale. En effet, la rencontre avec les œuvres, leur fréquentation, n'emporte pas, le plus souvent, de manière directe, spontanée, naturelle, un affinement de la sensibilité et le décodage d'une œuvre. La médiation culturelle est cruciale pour permettre l'accès et la participation, pour rendre significantes les expériences artistiques et culturelles, pour déconstruire et reconstruire les éléments de l'expérience vécue, les différentes représentations et croyances qui y sont attachées, pour développer une capacité à penser, une capacité à créer, à être « acteur de sa propre vie », à explorer son potentiel créatif. Vu son importance, il faut sortir la médiation culturelle de la précarité dans laquelle elle est parfois placée et consolider les dispositifs existants.

2. Encourager la complémentarité et la circularité entre médiation culturelle horizontale et verticale

La médiation culturelle, qui va bien au-delà de la communication, peut-être comprise dans l'optique de la démocratisation de la culture, verticale (« faire comprendre » une œuvre, « transmettre » et permettre le décodage des œuvres) ou, dans la perspective de la démocratie culturelle, horizontale (permettre la participation à la construction de l'œuvre, de sa signification, la libération de la parole, en particulier de la parole dominée, la libération du potentiel créatif de chacun.e, l'empowerment). Il est crucial, pour replacer la culture au cœur d'un projet de société, d'encourager et de valoriser les pratiques articulant de manière complémentaire médiation verticale et horizontale, et qui se déploie dans un rapport égalitaire. En effet, près de six décennies de politiques culturelles nous enseignent que tant la démocratisation que la démocratie culturelle, si elles sont pensées de manière isolée et exclusive l'une de l'autre, sont vouées à ne pas rencontrer leurs ambitions. Il faut soutenir les pratiques qui mêlent accès et participation, démocratisation et

démocratie culturelle, et identifier les obstacles qui se dressent à la mise en œuvre de telles pratiques.

3. Encourager la rencontre et la connaissance des publics et de leurs codes

Il est crucial d'entretenir le lien avec les publics, de les connaître, de les rencontrer, mais également de construire, de développer les projets à partir de leur réalité. Il faut encourager de la part des institutions culturelles, des opérateurs, une posture d'humilité, de perméabilité, de réciprocité, de partage.

4. L'importance du territoire, de l'investissement dans l'espace public

Le territoire est devenu un enjeu central dans la médiation culturelle. Les « lieux d'expression et de diffusion de l'art » ont tendance à se déployer au-delà des murs des institutions culturelles, à conquérir l'espace public, et à se diversifier. Les relations de proximité, les circuits courts, doivent être valorisés. Il faut encourager, consolider, la volonté de travailler dans l'espace public, en articulation étroite avec le territoire et le patrimoine qui en constitue en partie l'identité.

5. L'importance d'une présence artistique durable sur un territoire

Une telle présence rend possible la rencontre, elle rend possible une action culturelle qui combine démocratisation et démocratie culturelle, avec un véritable travail de médiation tant horizontale que verticale (voir pt 2). Pour qu'un tel travail soit possible, cette présence artistique doit s'inscrire dans la durée. Il faut encourager les démarches de médiation qui font la part belle à l'imprévu, imprévisible, l'inattendu, les rencontres impromptues entre publics et artistes. Pour que ces rencontres puissent se réaliser, il importe de ne pas lier cette présence artistique à un résultat identifié dès le début.

6. L'hybridation des problématiques artistiques et sociétales ; les projets contextuels et la création partagées

Pour que la culture (re)prenne sa place au cœur de la société, que sa centralité soit comprise, il est important que la culture soit un ressort de

l'empowerment. A cette fin, il faut soutenir les projets qui développent un partenariat entre artistes et/ou institutions culturelles et la société civile (groupements de citoyens, ASBL, etc.). Ceci permet non seulement de montrer la centralité de l'art mais aussi d'ouvrir des possibilités de financement à des artistes des marges (ex : film sur un mouvement citoyen ; citoyens co-curateurs de contenus avec des artistes et/ou des institutions...). Vu l'importance de la monstration, de la fierté de partager des créations, des expressions artistiques et culturelles, et de les croiser avec d'autres, il importe d'encourager et de valoriser les artistes qui développent des projets contextuels, c'est-à-dire qui ré-écrivent leur pratique en fonction des lieux où ils sont invités, dans le souci de tisser avec la réalité. Les institutions patrimoniales (musées, archives, bibliothèques...) peuvent devenir des partenaires incontournables dans cette dynamique. Pour soutenir la médiation, une attention privilégiée doit également être accordée aux projets artistiques implicatifs ; où le spectateur n'est plus simple voyeur passif mais bien acteur à part entière de l'œuvre en construction. Ces projets peuvent amener à un renouvellement des formes artistiques, dans une dynamique tant locale qu'internationale.

7. L'importance de la médiation culturelle à l'école

La médiation culturelle à l'école est un enjeu crucial. Il faut développer une complémentarité entre médiations culturelles verticales et horizontales, investir chaque enfant comme potentiel créateur, transmetteur de culture. Il faut se donner une ambition générale, forte, pour le projet d'éducation culturelle et artistique et de parcours d'éducation culturelle et artistique. Il est crucial d'amplifier, de généraliser, les programmes et actions pertinents, tant dans les arts vivants que dans le patrimoine.

8. Le numérique comme outils de médiation et la culture « physique »

Le numérique donne accès de manière très large à la culture ; il peut également être une ressource précieuse pour la médiation, en particulier comme « sas d'entrée » vers la culture, en ce compris la culture physique, comme outil de médiation tant verticale qu'horizontale. Il est particulièrement intéressant d'encourager le développement d'outils numériques en ce qu'ils permettent un lien entre culture physique et numérique. (voy. sur ce point l'axe 3 – numérique).

I. Renforcement et consolidation des expériences existantes

Renforcement des projets existants et soutien à l'emploi

Les différents ateliers, lectures, rencontres ont fait apparaître – dans la préparation de la présente note - la grande diversité des aventures de médiation à l'échelle du territoire de la FWB, et leur richesse en terme culturel et social. Mais de l'avis de tous, ces expériences, si elles sont riches et démontrent leurs effets positifs, se réalisent le plus souvent à la marge, sans moyens adéquats, sans vision à long terme.

Il est donc important de permettre aux opérateurs actifs dans la médiation (e.a. : lieux culturels du Répertoire culturel d'Article 27, les lieux culturels du GT Pass Découverte d'Article 27, Article 27, les partenaires de Pass à l'Acte, des centres culturels, des bibliothèques et médiathèques, des CEC, Maisons de jeunes, associations reconnues, des musées...) de poursuivre ces expériences, à travers la mise en œuvre de mécanismes financiers simples, qui doivent permettre (liste non exhaustive) :

- un financement rapide à 100% du décret des Centres Culturels et de ses dispositifs
- Une stabilisation de l'emploi des médiateurs culturels spécialisés dans la conception de tels projets
- Une reconnaissance et un soutien de tous les lieux qui se sont engagés dans une dynamique de médiation culturelle depuis de longues années alors qu'ils n'étaient et ne sont toujours pas financés a priori pour cela car ils fonctionnent dans des dispositifs décrets qui ne prévoient pas de financement spécifique pour la médiation
- Un rééquilibrage du rapport de force (dans l'idée d'une plus grande indépendance dans la gestion des projets) entre opérateur local et pouvoirs subsidiaires locaux.
- La possibilité d'envisager ces projets à long terme et donc de chercher des financements complémentaires (conventions, résidences...)

La Commission d'avis d'Action culturelle territoriale – avec un financement ad hoc – pourrait jouer un rôle important dans le renforcement des initiatives de médiation exemplaires.

Il est aussi important d'organiser le partage d'expérience et de faciliter l'accès aux bonnes pratiques expérimentées dans le domaine de la médiation, par le biais d'une plateforme contributive par exemple (point évoqué par ailleurs).

De manière générale, il faut sortir la médiation du volet social d'une programmation dans un système culturel qui resterait inchangé dans sa hiérarchie et ses priorités.

II. Renforcement, généralisation et systématisation des dispositifs garantissant l'accès et la participation à la vie culturelle à l'école - PECA

Dans la perspective de la mise en œuvre du PECA, il importe de développer, aux côtés de projets davantage orientés vers le territoire, la proximité, des projets globaux, une ambition culturelle et artistique globale pour tous les enfants fréquentant l'enseignement FWB. S'il importe de laisser à l'appréciation des équipes pédagogiques une série de projets, que l'impulsion parte de cette équipe pédagogique, il faut également que des dispositifs généraux qualitatifs puissent progressivement être mis en place pour garantir l'accès et la participation à la vie culturelle de tous les élèves, et que ces dispositifs puissent perdurer au-delà des changements d'enseignants ou dans l'équipe pédagogique.

Il est crucial de se donner une ambition générale forte, commune, pour ce projet d'éducation culturelle et artistique. Cette ambition doit être celle de la fréquentation d'un maximum d'institutions culturelles, elle doit être celle d'une grande qualité des projets, des formes et des contenus proposés dans le cadre du PECA, ainsi que de la médiation culturelle. Ce projet doit être globalisé pour certains de ses grands objectifs, de ses méthodes et de ses balises.

Quant aux opérateurs, médiateurs et diffuseurs :

- Il est fondamental de systématiser, de généraliser les initiatives intéressantes pour penser l'égalité des chances par les arts, qui ont fait leur preuve en termes d'acquisitions de savoirs et de compétences, de fréquentation significative d'artistes et d'œuvres et

de participation active des enfants. Il est crucial de renforcer les opérateurs qui ont développé des compétences clé dans ce domaine, de remédier aux problèmes qu'ils rencontrent lorsqu'ils souhaitent amplifier leur offre (par exemple : non indexation des enveloppes...)

- Il faut valoriser, en confiance, les activités de médiation à destination des publics scolaires au sein des contrats-programmes de ces opérateurs et éviter ainsi de les amener à répondre à une quantité d'appels à projets (chronophages et énergivores) pour poursuivre et développer leur travail ; il s'agit ainsi de stabiliser les personnes qui mènent ces actions de médiation
- Il faut cartographier les besoins en formation des acteurs clés de la médiation culturelle en milieu scolaire, et notamment les artistes intervenants, pivot de la médiation culturelle. La formation des artistes et leurs diverses interventions doivent être correctement et adéquatement rémunérées, de telle sorte à ce qu'existe un cercle vertueux entre soutien à la création et médiation en milieu scolaire. La formation des médiateurs culturels, enseignants, travailleurs sociaux doit être pensée, au-delà de la formation initiale.
- Il est essentiel, pour la bonne réalisation de ce projet d'envergure, d'accélérer le travail sur la question de la diffusion.

Quant aux formats, aux méthode et aux contenus :

- Il est essentiel d'insister sur la non instrumentalisation des arts à l'école. La matière artistique reste... de la matière artistique. Il faut ménager une véritable place pour des médiateurs culturels à même d'amener à ce que le travail se réalise avec des artistes en création par ailleurs.
- Il est important que "le temps de la recherche" et "le temps de la création" soient explorés de façon à ce que les enfants aient accès à la fois à la méthodologie et au produit fini, qu'ils puissent intégrer que certaines choses prennent du temps, que l'on sorte d'une logique productiviste et rapide sans réelle réflexion derrière ;
- Le PECA doit être l'occasion, pour chaque enfant, d'accéder à des propositions culturelles reflétant la diversité des expressions culturelles, la diversité des conceptions de la vie et des représentations du monde. Il doit être l'occasion, pour chaque enfant, de participer à une diversité de formes, d'évoquer une diversité de thèmes. Il doit être l'occasion, pour chaque enfant,

d'une réflexion sur les liens entre passé et présent, d'une réflexion sur la culture. Ceci implique, notamment, qu'il est tout à fait nécessaire qu'une contextualisation rigoureuse et précise accompagne la présentation, le cas échéant, de certaines œuvres aux enfants.

- Il est important de permettre à chaque enfant de participer à des projets transversaux incluant des dimensions de création/de patrimonialisation/de médiation.
- Il importe que les enfants fréquentent un maximum d'institutions culturelles, d'opérateurs, en dehors de l'école, car la qualité de l'expérience sensible dépend souvent d'infrastructures inexistantes à l'école (ex : arts de la scène, cinéma). Pour certaines expériences, il est possible d'imaginer des dispositifs se déroulant dans l'enceinte des murs de l'école (musée hors les murs, présence d'œuvres ou de reproductions à l'intérieur de l'école prêtés par la FWB) ...
- Il est fondamental qu'une communication claire, rassurante, cadrante, encourageante soit développée sur le PECA et sa centralité dans le parcours scolaire, de la part des Ministres de l'enseignement et de la culture, et de la part des administrations (le risque étant qu'à défaut d'une telle communication, on considère le PECA comme un accessoire à l'école, dont on peut se dispenser ou réduire à portion congrue et que, dans le contexte actuel, la peur l'emporte sur l'ouverture des enfants à des institutions culturelles).

III. Analyse, labellisation et aide aux tiers lieux

Reconnaissance et aide aux lieux alternatifs aux institutions qui constituent des lieux de vie

1. Principe

Transversalité, porosité et ancrage territorial. Réinvention du rapport de proximité au public par le « faire ensemble » et l'expérimentation. Création de communs et de communautés. Action sociale et engagement sociétal. Gouvernance repensée, transition écologique et économie circulaire... La mise en exergue des 5 points d'attention du groupe de réflexion pour le redéploiement de la culture révèle le besoin de penser les espaces-temps de culture selon de nouveaux paradigmes.

Au carrefour des dynamiques citoyennes, culturelles, sociales et entrepreneuriales, lieux de vie, de travail partagé, de création, de recherche et fabrique de liens, **les « tiers-lieux »** sont aujourd'hui de plus en plus référencés comme laboratoires incontournables pour répondre aux enjeux actuels de société. Ils ont par ailleurs été parmi les premiers à entrer en action durant le confinement, démontrant par leurs nombreuses actions de soutien social et culturel une capacité de résilience que peu d'autres lieux ont connu.

A Bruxelles et en Wallonie, plusieurs initiatives naissent ou se réinventent en se revendiquant du « tiers-lieux » : bibliothèques, espaces privés ou associatifs, lieux de transition, de cultures alternatives, hub créatifs, friches culturelles, lieux d'occupations temporaires... Celles-ci poursuivent parfois des objectifs très différents les unes des autres mais promeuvent les mêmes lignes de force et l'esprit « laboratoire de demain ».

Quels sont les ingrédients de ces dynamiques? Quelles sont les valeurs et les bonnes pratiques qui soutiennent l'impact positif de ces initiatives ? Comment les infuser sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en nourrir des opérateurs existants ? Autrement dit, comment créer des passerelles (plutôt qu'une concurrence) entre ces nouveaux lieux de vie et les centres culturels et autres opérateurs de territoire « historiques » (CEC, MJ, Bibliothèques, Musées...) ?

Il y a urgence : dans de multiples secteurs, ces initiatives constituent non seulement des relais indispensables dans la chaîne de création et de production (espaces de répétition, de résidence, de diffusion - voy. sur la dimension « création », supra), mais également des lieux de vie, de rencontre, d'accès et de participation à la vie culturelle, particulièrement dans le développement de cultures jeunes, métissées, alternatives... qui ne trouvent pas toujours leur place dans un tissu plus « institutionnel ».

2. Pour une reconnaissance et une aide concertée.

Ces lieux pourraient être soutenus via une coopération FWB – Régions – Provinces – Villes et communes.

Il s'agit de :

- **Réaliser un cadastre des initiatives en cours et mener une analyse approfondie sur les bonnes pratiques**, méthodes et ingrédients à l'œuvre dans ces tiers-lieux notamment en terme de :

- Modèle de gouvernance et dynamique partenariale
 - Posture de médiation
 - Posture d'engagement sociétal
 - Soutien aux créateurs
 - Modèle économique et entrepreneurial
- Développer **des critères** pour une reconnaissance de ces lieux au titre d'opérateurs « FWB » (ceci donnant accès – à minima – à une série de services et possibles subventions ponctuelles, fêtes de la musique, art&vie, prêt de matériel...)
 - **Étudier les accointances et passerelles possibles avec les opérateurs culturels et sociaux de proximité** (centres culturels, bibliothèques, centres d'expression et de créativité, maisons de jeune, maisons associatives, maisons de quartier...). Et comment les faire évoluer (e.a à travers la formation et l'accompagnement des opérateurs actuels à ces nouvelles dynamiques)
 - **Travailler au décloisonnement du soutien institutionnel et privé** dans l'esprit du contrat de filière (privé - ville - intercommunales- Région Wallonne – Fédération Wallonie-Bruxelles - Europe) et au développement d'outils d'accompagnement financier diversifiés et complémentaires adaptés à chaque lieu (de nombreuses ressources de financements hors cadre FWB existent : aides à l'emploi, à l'investissements, modèles de prêt, fonds social européen, bourses et incitants en terme de développement durable, d'énergie, ...)

IV. Création d'une plateforme de partage des bonnes pratiques et d'analyse des publics

Afin de permettre le partage de bonnes pratiques en matière de médiation, la valorisation de ces pratiques, il est proposé de créer une plateforme de partage des bonnes pratiques en matière de médiation et d'analyse des publics, à l'image de la plateforme The Audience Agency (<https://www.theaudienceagency.org/>), mais en version intégralement gratuite. Une telle plateforme permettrait également la diffusion de recherche, d'analyse sur les publics et la participation culturelle, permettant d'affiner les stratégies de médiation. Elle rassemblerait également certaines bases de données (voy. axe III numérique).

V. Rendre confiance au public et surmonter les peurs

Un des enjeux majeurs est de surmonter les peurs et les angoisses nées de la crise de la Covid 19.

A cette fin, les outils suivants doivent être développés :

- Une communication rassurante, encourageante, à destination de tous les publics
- L'événementialisation des retrouvailles entre public et monde de la culture, accompagnée d'une communication adéquate, redonnant confiance, célébrant les retrouvailles

(Le timing de telles retrouvailles est bien entendu difficile à anticiper. Le moment symbolique du 27 septembre 2020 semble malheureusement une échéance trop courte)

Axe III – Le numérique

Priorités – le développement d’une politique culturelle numérique

1. Développer une politique culturelle numérique

Il faut développer une politique culturelle du numérique ambitieuse, cohérente, raisonnée.

Ceci implique de se poser la question des objectifs, du pourquoi et du pour qui la numérisation est réalisée, du caractère souhaitable du développement de certains outils numériques au regard de certains objectifs préalablement fixés. Les points suivants pourraient servir de balises à une telle politique.

2. Affronter la fracture numérique

Tenir compte, dans toutes les mesures, des inégalités face au numérique (fracture sociale et culturelle) et donc de la nécessité d’investir dans l’accès à des outils, dès l’école. A noter que cette fracture numérique concerne non seulement ses potentiels destinataires mais également les artistes et producteurs de certaines formes de culture, avec pour conséquence de renforcer leur invisibilité.

3. Prêter attention à la durabilité

Intégrer dans les potentiels développements d’outils nouveaux la question des impacts négatifs au niveau environnemental du numérique au sens large (pollution, impact en terme de bilan carbone). Accompagner le développement de bonnes pratiques (stockage, nettoyage, ...)

4. Respecter la vie privée

Etre particulièrement attentif aux aspects de «
privacité
», de protections des données, de surveillance... et dès lors accompagner le développement de modèles alternatifs, dits «
open source
».

5. Garantir le respect des droits d’auteur

L’ensemble des droits d’auteur doit être respecté lorsqu’est envisagée une diffusion en ligne ou l’accès à des contenus en ligne.

Ceci implique d'obtenir le consentement exprès des auteurs sur toute démarche de mise à disposition des contenus en ligne.

6. Consolider ou développer un modèle économique garantissant la rémunération des créateurs lors de la mise à disposition de contenus au public en ligne

7. Investir dans des outils numériques de communication, d'information et de fabrique du lien avec les publics

Les outils digitaux peuvent précéder une expérience « physique », l'accompagner (par les tablettes, les kiosques à commentaires, les plateformes en ligne...), la prolonger, la dépasser. Le numérique peut être utilisé pour mobiliser et développer le public fidèle, pour récolter son avis, voire pour le mobiliser pour participer à la politique culturelle de l'institution ou de l'opérateur. En outre, les outils digitaux peuvent permettre la récolte de données, dans le respect du RGPD, sur les publics, pour le développement de nouvelles politiques culturelles.

8. Investir dans le numérique comme outil de diffusion

Le numérique peut être un formidable outil de partage. Il est pour l'instant surtout investi par de grands groupes privés, qui fournissent un accès à des contenus parfois problématiques du point de vue de la diversité culturelle, même si la modification de la Directive SMA offre des leviers d'action très intéressants. Par ailleurs, cette consommation massive de contenus culturels en ligne se réalise sans ou avec très peu de médiation culturelle. Il est donc urgent que les politiques culturelles « physiques » se prolongent dans l'univers numérique, soit par le développement d'offres concurrentes (mais en se posant les bonnes questions du « pourquoi » et du « pour qui »)) soit par la régulation stricte des dites plateformes assortie d'obligations culturelles. La digitalisation des collections, le développement de plateformes transmédia avec des contenus de médiation, la mise en ligne de documents ou de contenus en liens avec les institutions, la rencontre en ligne avec des acteurs culturels ou encore le développement de ressources pour les enseignants sont des outils qui pourraient renforcer de manière substantielle l'accès et la participation de tous à une diversité culturelle, au-delà de la seule consommation de biens et services offerts par la mondialisation de la culture numérisée. Cependant, la numérisation et la mise à disposition ne suffit pas. Il faut développer une politique culturelle numérique d'envergure, cohérente, qui

répond aux questions du « pourquoi » numérise-t-on et/ou diffuse-t-on sur internet/ sur les plateformes » et « pour qui » le faisons nous.

9. Investir dans le numérique comme outil de médiation

Au-delà de la diffusion, et de toutes les questions qu'elle charrie, le numérique offre de manière moins contestable des ressources très importantes en termes de médiation verticale et horizontale.

10. Accompagner et former les acteurs culturels aux outils numériques

Opérationnalisation

I. Accompagnement des démarches de diffusion d'œuvres sur des plateformes privées

Toute démarche de diffusion d'œuvre sur des supports digitaux doit s'inscrire dans un cadre clair. Il faut encourager le partage de « bonnes pratiques » imposées par la Fédération Wallonie Bruxelles aux opérateurs dont elle a la tutelle.

1. Cadre clair pour la diffusion d'œuvres sur plateformes

Il faut développer un cadre pour la diffusion d'œuvres. Ceci implique

- 1) De garantir **le respect des droits intellectuels** (autorisation donnée par les auteurs et interprètes en terme de diffusion, même partielle)
- 2) D'organiser **une juste rémunération** des droits d'auteurs et d'interprétation sur les plates-formes, spécialement lorsque la diffusion est monétarisée.

2. Régulation des plateformes – négociation de contrats globaux – développement de modèles de contrats

Il s'agit de réguler les services de médias audiovisuels, et notamment les plateformes. En particulier, il est urgent de travailler à l'instauration d'un rapport de force avec ces plateformes. La Directive SMA est une formidable occasion de réguler l'activité de ces plateformes.

La FWB, travaillant de concert avec ses opérateurs, doit organiser une négociation, avec une équipe de juristes spécialisés, avec lesdites plateformes (youtube, amazone prime...) et les sociétés de gestion des droits pour instaurer un rapport de force suffisant de telle sorte à négocier des contrats globaux qui garantissent les droits des créateurs. Elle doit obtenir la conclusion de contrats qui peuvent bénéficier à l'ensemble des opérateurs, qui garantissent le respect des droits intellectuels et développent un modèle économique de rémunération des créateurs.

3. Développement d'une stratégie de production de contenus numériques de qualité

La production des contenus de qualité a un coût. Il s'agit de développer une stratégie en la matière, de poser des choix clairs et nets pour utiliser au mieux les ressources. Tabler sur les acteurs émergents, négocier avec les médias une forme de participation, identifier les forces en présence sont les préalables d'une telle stratégie.

II. Développement de plateformes publiques de diffusion de contenus accompagnés d'outils de médiation culturelle

Aux côtés des plateformes liées aux GAFAs, on trouve le modèle des plateformes publiques. Ce modèle présente certains atouts (liberté et autonomie d'éditorialisation, de programmation, liberté quant à la gestion des droits d'auteur, liberté de développement d'un modèle économique adéquat..) mais également certaines faiblesses (faible attractivité, problème d'audiences, coût de production, ...).

Conscient des forces et faiblesses du développement de plateformes publiques de diffusion, il y a un enjeu majeur à d'une part cadastrer et ensuite à réfléchir au sens et aux priorités d'une politique culturelle numérique. On peut avoir pour objectif de donner un accès au plus grand nombre de l'ensemble de notre patrimoine tant muséal qu'audiovisuel, musical que théâtral, ainsi qu'à la diversité de la création contemporaine. On peut également souligner l'enjeu que représente le développement de

pareilles plateformes à l'heure de la mise en œuvre prochaine du PECA ; ces plateformes pourraient constituer des ressources précieuses pour l'ensemble des équipes pédagogiques.

Pour chacune des quatre phases de cadastre, d'éditorialisation, de diffusion et de développement d'outils de médiation que suppose pareil projet, il importe d'associer des acteurs tels que Point Culture, la RTBF et son satellite AUVIO, et d'examiner dans quelle mesure ces acteurs pourraient participer au prolongement des politiques culturelles dans l'univers numérique. Il serait par ailleurs utile de préciser / revoir les missions du PEPS ainsi que des plateformes de valorisation des oeuvres de la FWB
(<http://numeriques.be/>; <http://www.artemis.cfwb.be/> ; <http://www.aicim.be>).

III. Développement d'outils de médiation culturelle

Le numérique doit surtout être investi comme un outil précieux de médiation. Il peut fonctionner comme un « sas d'entrée », il peut accompagner, enrichir, les expériences culturelles sensibles et physiques. Il faudrait privilégier l'investissement dans le numérique pour développer des contenus qui créent une expérience, une interactivité riche, une interface porteuse d'ouverture et de curiosité plutôt qu'une simple « reproduction » des contenus conçus pour une rencontre physique entre l'œuvre et le spectateur. Le numérique offre des ressources presque infinies pour la médiation horizontale : il permet l'organisation de dispositifs permettant la création d'œuvres au travers de discussion et d'échanges d'idées, de creative clusters rassemblant publics et créateurs... Il doit être valorisé notamment pour les échanges, l'émulation qu'il peut créer entre publics et artistes

IV. Formation professionnelle et accompagnement

Il y a urgence à développer rapidement des formations à l'utilisation des outils ainsi qu'aux spécificités du langage numérique. Et cela dans le respect le plus précis possible des points d'attention développés supra. Ces formations « continues » doivent pouvoir s'adresser à l'ensemble du secteur : écoles supérieures, artistes, opérateurs.

Outre les formations, il est important d'accompagner les opérateurs culturels dans des investissements d'outils adaptés (et partagés) ainsi qu'un accès aux outils de production et de diffusion au plus grand nombre.

Pour ce faire, il serait judicieux de s'appuyer sur les outils développés par ailleurs et ainsi encourager la création de "hubs" multidisciplinaires à l'échelle du territoire qui connectent les acteurs de l'innovation, de la culture, de l'industrie, de l'enseignement, ... (ex: comment un théâtre peut avoir accès aux services d'un living lab pour être guidé dans son processus de réinvention qui implique le numérique). Dans cette stratégie, les tiers lieux pourraient avoir un rôle à jouer ; il s'agit d'essayer de rechercher la plus grande fertilisation des différentes compétences.

L'accompagnement peut également être plus prosaïque, dans la recherche de financements. L'**Union européenne** peut représenter une source financière importante pour les investissements **numériques**, en particulier par le programme Digital Europe (2021-2027). Il est du reste également possible de se tourner vers certains opérateurs privés qui soutiennent le développement numérique culturel.

V. Développement d'outils pour les professionnels

La crise COVID a mis à jour la très grande segmentation du secteur culturel dans sa globalité : fédérations, secteurs, corporations, métiers, disciplines,... Tous s'accordent sur la nécessité d'espaces de concertations organisés (en partie réalisé par le décret « Nouvelle gouvernance ») et d'outils partagés.

L'idée est donc la mise en place urgente d'une Plate-forme culture (à l'image la plateforme Pilen, qui pourrait être suivi dans d'autres secteurs que le livre et l'édition numérique (<https://www.pilen.be/>), ou de ce que prépare la Ville de Charleroi), transversale accessible à l'ensemble des professionnels du secteur, portée par la Fédération Wallonie-Bruxelles en étroite concertation avec les acteurs de terrain, et dans une dynamique « open source », qui soit un outil simple à l'usage de l'ensemble de la profession, et qui puisse répondre à un nombre important de fonctionnalités :

- Partage de ressources (matériel, salles de répétitions)
- Partage d'expériences (voir point « médiation »)
- Développement de projets croisés (cf par exemple la plate-forme entre les écoles supérieures artistiques / ARES et l'administration de la Culture).
- Agenda culturel

- Offres d'emploi, appel à projets, fonds européens...
- Soutien à la diffusion des œuvres et spectacles (extraits de spectacles en ligne, avec rencontre des artistes)
- Fiches d'identité des opérateurs (types de salles, de programmations...) pour aider les artistes dans leurs recherches de partenaires.

A l'issue de ce plan de relance, il est proposé de prolonger le travail en constituant les groupes de travail suivants :

Décolonisation de la culture, lutte contre les discriminations (sur la base du genre, de la prétendue race, de l'origine ethnique...)

Contrats de filière

Tiers lieux

Renforcement et développement de l'offre PECA

Diffusion

CONCLUSION

Cette première note, fruit de deux mois de fructueux débats avec une cinquantaine d'artistes et opérateurs/trices culturels, ainsi que de rencontres individuelles, de (re) lectures de nombreux documents de référence (dont les conclusions de « Bouger les lignes », toujours d'actualité) ou encore de contributions spontanées (toutes disponibles sur un drive partagé avec l'ensemble de groupe) n'est qu'une première étape dans le redéploiement des politiques culturelles. Le groupe a d'ailleurs expressément exprimé son désir de poursuivre les débats et les confrontations d'expériences (preuve supplémentaire du besoin réel de telles plates-formes coopératives)

Nous laissons aujourd'hui nos certitudes, nos recommandations et nos intuitions au bon soin de notre ministre de tutelle, persuadé.e.s qu'elle aura à cœur de les mettre en œuvre dans une dynamique de dialogue et de concertation.

Un grand merci à tous et toutes pour leur disponibilité et leur confiance.

A l'heure actuelle nul ne sait de quoi l'automne sera fait... La prudence sanitaire reste de mise, et l'urgence reste au sauvetage des plus fragilisés. Nous avons souhaité malgré tout être optimistes, et plutôt que de nous consacrer aux risques d'un retour au confinement et ses effets dramatiques, préféré nous consacrer à des mesures concrètes conjointes de soutien aux artistes et opérateurs fragilisés par la crise.

Cette mise en œuvre devrait/pourrait s'accompagner d'une campagne de communication forte et d'un évènement symbolique – à l'échelle de toute la FWB, de « retrouvailles » entre les artistes, les opérateurs et les publics.

Car il s'agit, au-delà de toutes les mesures à court et moyen terme préconisées, de recréer un climat de confiance et donc d'inciter au retour à la vie culturelle riche et diversifiée dont notre Communauté doit être fière.

Alors, pour une grande fête de retrouvailles ? A suivre...

Céline Romainville & Philippe Kauffmann

Avec la complicité de Marie Godart.

ANNEXE - DES MESURES à mettre en œuvre à COURT TERME

I. Bourses de recherche et exploration

Principe : une aide directe aux artistes pour la recherche et l'exploration

En soutenant financièrement la prise de risque inhérente au processus de recherche, les bourses entendent favoriser la recherche en art et l'exploration de nouvelles voies contribuant au développement des disciplines. Il s'agit également de soutenir les étapes de recherche et d'expérimentation préalables à la création d'une œuvre, une exposition ou une publication, de redonner du temps aux artistes, à toutes les personnes qui vivent ou aspirent à vivre de leur création artistique.

Les artistes peuvent soumettre une demande de bourse pour un montant de 3000 à 10 000 euros défiscalisée. Le montant doit être justifié. Au minimum 50% du montant de la bourse doit être affectée à la rémunération de l'artiste.

1. Compagnonnage

A l'instar de ce qui est prévu pour les bourses de recherche fondamentale, où le chercheur doit chercher le soutien d'une université ou institution d'enseignement supérieur, il est proposé d'organiser un compagnonnage avec un équipement culturel au sens large pour garantir un soutien adéquat aux artistes dans leur démarche de création, d'exploration, de recherche.

Toute personne morale active dans le secteur culturel (musées, théâtre, centre scénique, point culture, école d'art, académie, bibliothèques, centre culturel, CEC....) reconnue par la FWB, directement ou indirectement (par exemple, via un réseau lui-même reconnu par la FWB) peut assurer le rôle de compagnonnage.

L'artiste, dans son acte de candidature, mentionne l'opérateur ou l'association qu'il a identifié comme son « parrain ». Le compagnon doit quant à lui démontrer, dans une partie du formulaire qui lui est réservé, qu'il est capable de soutenir effectivement l'artiste candidat. Le compagnon ne peut pas avoir de lien structurel avec l'artiste.

Les opérateurs FWB actifs dans des secteurs qui historiquement font l'objet d'un moindre soutien de la FWB et qui bénéficient d'un nombre moins important d'institutions sont tout particulièrement invités à stimuler la candidature d'artistes en lien avec eux. Ainsi, les opérateurs FWB dans le domaine des musiques actuelles, des arts de la rue et du cirque, de la danse, de la littérature, de la poésie, et dans le domaine des arts plastiques sont invités à activer leurs réseaux et à développer des démarches prospectives pour encourager des candidatures d'artistes.

Ces bourses ne sont pas liées à des outputs définis. Elles peuvent ainsi être allouées à des projets risqués. Elles privilégient la recherche fondamentale et l'expérimentation. Ces bourses autorisent l'exploration de pistes alternatives à celles annoncées initialement.

2. Appel à candidatures

L'appel à candidature doit être rédigé de manière simple, être accompagné d'une communication la plus accessible possible (par exemple avec des capsules vidéos) et doit être géré de la manière la plus légère possible au plan administratif.

Un règlement doit être rédigé, sur le modèle du règlement des bourses de recherche fondamentale du FNRS, mais en version simplifiée (https://www.frs-fnrs.be/docs/Reglement-et-documents/FRS-FNRS_REGL ASP FR.pdf)

3. Conditions de recevabilité

Ces bourses ne doivent pas être cadrées par une thématique, une méthodologie imposée. Mais l'appel à candidatures contient :

- une invitation à la transversalité, à l'interdisciplinarité
- une invitation à l'intégration du public dans la démarche de création, d'expérimentation, de recherche
- une invitation à considérer l'histoire, la mémoire ou le patrimoine

Les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- l'identification correcte de la personne physique artiste ;
- l'existence d'une description du projet de recherche développé par l'artiste ;
- l'identification d'un compagnon, personne morale reconnue directement ou indirectement par la FWB (dans le cas d'une reconnaissance indirecte, une personne morale reconnue par le FWB reconnaît ou labellise le compagnon)
- l'inexistence de liens structurels entre l'artiste et le compagnon

4. Critères d'octroi

Ces bourses sont allouées aux artistes porteurs de projets qui appellent à un renouvellement des formes, des expressions, des contenus et de la candidature desquels il ressort la qualité de l'accueil du compagnon et, lorsque c'est pertinent, sa capacité à être structurant dans la professionnalisation de l'artiste.

Ces bourses sont allouées en priorité :

- A des artistes qui ont, jusqu'ici, peu bénéficié, ou pas bénéficié, du soutien des institutions ;
- Aux jeunes artistes, qui sortent des écoles d'art dans un contexte particulièrement difficile ;
- Aux artistes racisé.e.s, qui ont de manière structurelle des difficultés à se frayer un chemin dans le monde de la création et de la diffusion ;
- Aux artistes femmes et de genre minorisés qui ont font face à des difficultés semblables.
- Aux artistes qui inscrivent leur démarche dans le tissu associatif

5. Procédure

L'appel à candidature est rédigé de la manière la plus simple qui soit.

Recevabilité

Chaque candidature est examinée par un jury des bourses artistiques du plan de relance en ce qui concerne sa recevabilité, dans un délai de deux semaines. La composition du jury sera équilibrée, reflétera la diversité des genres, la diversité des origines et la diversité socioculturelle. La composition de ce jury doit faire l'objet de beaucoup d'attention de la part de ceux qui le composent.

Analyse

Si le budget permet le financement de toutes les candidatures recevables, les candidatures ne font pas l'objet d'une analyse spécifique quant à la valeur artistique ; l'on considère ainsi que le mécanisme du compagnonnage assure la qualité, l'originalité et la pertinence des projets soumis.

Dans le cas contraire, les candidatures sont soumises pour avis à un comité d'évaluation des candidatures, composé de représentant.e.s des différents secteurs, d'expert.e.s des politiques culturelles qui évalue l'ensemble des candidatures. Ce comité est composé de manière paritaire hommes/femme ; sa composition reflète la multiculturalité, la diversité des origines et la diversité socioculturelle ; il comporte des représentants des différentes minorités socioculturelles. Ce comité rend un avis final sur les différentes candidatures. Il doit arriver à un équilibre dans l'octroi des bourses, qui doit refléter la diversité socioculturelle.

II. Résidences d'artistes au long terme, avec un projet de médiation culturelle

Création d'opportunités de travail entre artistes, médiateurs et publics, avec un accent sur la co création et l'inscription dans un territoire

1. Principe

Afin de permettre de replacer l'art et la culture au centre de la société, de permettre à chacun de vivre leur importance, une rencontre durable, signifiante, entre un artiste et une population est envisagée. Il s'agit de permettre aux citoyens de s'inscrire dans une démarche de création partagée et/ou d'assister au processus de création, de l'accompagner, le

cas échéant avec une forme de participation active (projets contextuels, ateliers ouverts, possibilités d'assister au travail préparatoire, de répétitions...).

2. Dispositif

Un appel à projet est lancé dès la rentrée 2020 pour développer des résidences d'artistes de long terme (une saison), qui s'inscrivent dans la durée, en partenariat étroit avec un acteur culturel local. Il s'agit de permettre une réelle co-construction et le développement de nouvelles modalités d'écriture, d'exposition et d'action culturelle où l'artiste s'immerge, s'approprie, transfigure, révèle (et réveille) sous un nouveau jour un territoire, en complicité étroite avec ses habitants et sa structure « hôte ».

Une priorité est donnée aux projets qui reposent :

- Sur une participation active des citoyens
- Qui sont des projets contextuels (dans et/ou hors lieu)
- Qui ont un fort ancrage territorial

Un pourcentage important de la subvention est destiné à l'emploi artistique.

La mise en œuvre de cet appel à projet doit être simple et accessible au plus grand nombre. Elle implique une contractualisation entre l'artiste et l'opérateur local, l'appel à projet devant être rédigé de manière conjointe et co-signé.

Sur les modalités pratiques de l'appel à projet, voir le développement plus complet dans la partie « bourses » supra.